

Evolution du contenu de la Recommandation PUH

1) Analyse comparative entre le Mémorandum de Vienne et la Recommandation PUH adoptée en 2011

L'objectif de cette partie est de mettre en lumière les différences, les similitudes, et les invariances qui existent entre le texte initial du Mémorandum de Vienne⁴⁰ (octobre 2005) et le texte final concernant la Recommandation PUH⁴¹ (novembre 2011).

a) Trois préoccupations déjà présentes dans le Mémorandum de Vienne et renforcées avec le texte final

Comme nous l'avons déjà énoncé précédemment, les trois préoccupations qui sont apparues dans la Recommandation PUH et qui ne sont pas présentes dans les Recommandations et Chartes précédentes sont :

1. La participation et la concertation des acteurs et de la population
2. Le développement durable
3. La prise en compte du patrimoine à l'échelle des territoires

Ses préoccupations constituant la raison même de l'élaboration de la Recommandation PUH, c'est pourquoi nous avons voulu voir comment elles étaient évoquées dans les deux textes.

❖ Le principe de participation et de concertation des acteurs et de la population

On trouve ce principe de participation et de concertation des acteurs et de la population dans le Mémorandum de Vienne, dans les passages suivants :

- « *Les changements permanents (...) sous forme d'interventions structurelles dans le PUH (...) exigent (...) un dialogue avec les autres acteurs et parties prenantes concernés.* » (UNESCO, *Mémorandum de Vienne*, « Article 13 », p3)
- « *L'avenir de notre PUH fait appel à la compréhension mutuelle entre les responsables politiques, les urbanistes, les promoteurs, les architectes, les professionnels de la*

⁴⁰ Voir le document du Mémorandum de Vienne sur "Annexe 1" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/archive/2005/whc05-15ga-inf7f.pdf> (consultation : avril 2013)

⁴¹ Voir le texte final de la Recommandation sur "Annexe 12" ou sur le lien internet : https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:fTjMxKukbsMJ:unesdoc.unesco.org/images/0021/002110/211094f.pdf+&hl=fr&gl=fr&pid=bl&srcid=ADGEEShISW0pOzG2A-R7g7c04FkEZy-R6vClf8gXCrK5CReREOWa-l264N4RTDgEh0C_Bi8-jSoxfVL_eMBbmdJpXgM4GU4RUIBneOnggfl52uWEcRx_aMhS8KFvsY1n3XL92pz3Qy-&sig=AHIEtbSU4D3xq35xtgi2qBxD9RXGbExd7g (consultation : avril 2013)

conservation, les propriétaires fonciers, les investisseurs et les citoyens concernés, travaillant ensemble à la préservation du patrimoine urbain (...) » (Ibid, Article 15, p4)

De même, on retrouve ces éléments dans la Recommandation concernant les PUH, à travers les extraits suivants :

- *« les acteurs publics et privés devraient coopérer, notamment dans le cadre de partenariats, afin d'appliquer de façon efficace l'approche centrée sur le PUH ; » (UNESCO, Recommandation PUH, « Article 22 » (b), p60)*
- *« Les organisations non gouvernementales nationales et internationales devraient participer à la mise au point et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour l'application de l'approche centrée sur le PUH. » (Ibid, « Article 22 » (d), p60)*
- *« Conscients de leurs responsabilités, les pouvoirs publics à tous les échelons - local, régional, national/fédéral –devraient contribuer à la définition, à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques de conservation du patrimoine urbain. Ces politiques devraient reposer sur une approche participative de toutes les parties prenantes et être coordonnées sur les plans institutionnel et sectoriel. » (Ibid, « Article 23 », p60)*
- *« Les outils de participation civique devraient impliquer différents groupes représentatifs de parties prenantes et leur permettre d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain (...) » (Ibid, « Article 24 » (a), p60)*
- *« (...) une collaboration active entre ces différents acteurs afin d'adapter l'application de la présente Recommandation aux contextes régionaux. » (Ibid, « Article 25 », p61)*
- *« La recherche devrait cibler la stratification complexe des ensembles urbains afin d'identifier les valeurs qui s'y rattachent, de comprendre l'importance que leur attribuent les communautés et de les présenter aux visiteurs dans leur globalité. Les institutions académiques et universitaires et autres centres de recherche devraient être encouragés à développer la recherche scientifique sur certains aspects de l'approche centrée sur le PUH, ainsi qu'à coopérer aux niveaux local, national, régional et international. Il est essentiel de documenter l'état des territoires urbains et leur évolution, de faciliter l'évaluation des propositions de transformation ainsi que d'améliorer les compétences et procédures de protection et de gestion. » (Ibid, « Article 26 », p61)*
- *« Les États membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales devraient faciliter la compréhension du public et son implication dans la mise en œuvre de l'approche centrée sur le PUH en diffusant les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes régions du monde, afin de renforcer le réseau de partage des connaissances et d'intensifier le développement des capacités. » (Ibid, « Article 28 », p61)*
- *« Les États membres devraient promouvoir la coopération multinationale entre autorités locales. » (Ibid, « Article 29 », p61)*
- *« Les organismes de coopération et de développement internationaux des États membres, les organisations non gouvernementales et les fondations devraient être encouragés à mettre au point des méthodes tenant compte de l'approche centrée sur le PUH et à harmoniser celles-ci avec leurs projets et programmes d'aide concernant les territoires urbains ». (Ibid, « Article 30 », p61)*

La concertation des différentes parties prenantes est donc déjà présente dans le Mémoire de Vienne. Cependant on peut noter que **ce principe semble avoir pris une importance encore plus accrue**, dans la Recommandation concernant les PUI, au vu du nombre de fois où il apparaît dans ce texte. Notons également que dans ce dernier, **la concertation est vue à une échelle plus large**. En effet, il est envisagé la participation active et utile, des organisations non-gouvernementales nationales et internationales (type ICOMOS) dans la diffusion des bonnes pratiques, et la coopération des Etats entre eux, qui doivent diffuser les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences. On peut aussi noter que **l'implication des réseaux universitaires académiques et de recherche** et aussi envisagé (tout ceci n'était pas mentionné dans le texte du Mémoire de Vienne).

❖ Le développement durable

Dans le Mémoire de Vienne, on distingue la notion de développement durable uniquement dans le passage suivant :

- « (...) *une approche intégrée reliant l'architecture contemporaine, le développement durable urbain et l'intégrité du paysage en fonction des modèles historiques, du parc immobilier et du contexte existants.* » (UNESCO, *Mémoire de Vienne*, « Article 5 », p2)

On retrouve aussi ce concept de développement durable dans la Recommandation concernant le PUI :

- « *Considérant également que le principe du développement durable implique la préservation des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable comme condition sine qua non du développement,* » (UNESCO, *Recommandation PUI*, « Préambule », p58)
- « *La présente Recommandation répond à la nécessité de mieux intégrer et inscrire les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le cadre des objectifs plus larges du développement durable global, de façon à appuyer les initiatives publiques et privées visant à préserver et à renforcer la qualité de l'environnement humain.* » (Ibid, « Article 5 », p59)
- « *L'approche centrée sur le PUI vise à préserver la qualité de l'environnement humain et à renforcer l'utilisation productive et durable des espaces urbains (...)* » (Ibid, « Article 11 », p59)
- « *(...) facilité à des innovations telles que les technologies de l'information et les méthodes de planification, de conception et de construction durables peut contribuer à l'amélioration des territoires urbains (...)* » (Ibid, « Article 18 », p60)
- « *les organisations internationales qui se préoccupent de développement durable devraient intégrer l'approche centrée sur le PUI dans leurs stratégies, plans et opérations;* » (Ibid, « Article 22 » (c), p60)

Ici encore, on voit **qu'un principe, celui du développement durable, était déjà abordé dans le Mémoire de Vienne**. D'ailleurs dans certaines phrases même si le mot "durable" n'est pas cité, on voit que les concepts qu'il implique y sont abordés (le long terme et la viabilité dans interventions) : « *La recherche des effets à long terme et de la viabilité des interventions planifiées est*

une partie intégrante du processus de planification, qui vise à protéger le tissu historique, le parc et le cadre immobiliers. » Cependant, **la Recommandation finale a voulu mettre l'accent et renforcer ce principe en le considérant comme primordial.** Ceci est illustré par le nombre de fois où le terme de durable apparaît dans le texte final.

❖ La prise en compte du patrimoine à l'échelle des territoires

Concernant le Mémoire de Vienne, la prise en compte du patrimoine à l'échelle des territoires est stipulée à travers les deux extraits suivants :

- « *la notion de PUH va au-delà des termes traditionnels de « centre historique », « ensemble » ou « environs », souvent employés dans les chartes et les lois de protection, pour inclure le cadre territorial et le paysage environnant.* » (UNESCO, Mémoire de Vienne, « Article 11 », p3)
- « *La compréhension approfondie de l'histoire, de la culture et de l'architecture du lieu, par opposition aux seuls bâtiments objets, est primordiale pour le développement d'un cadre de conservation, (...)* » (Ibid, « Article 19 », p4)

Ensuite, la Recommandation concernant le PUH reprend cette idée, comme on peut le voir ci-dessous :

- « *(...) le passage d'une optique privilégiant les monuments à une reconnaissance plus large de l'importance des processus sociaux, culturels et économiques dans la conservation des valeurs urbaines (...)* » (UNESCO, Recommandation PUH, « Article 4 », p59)
- « *Elle propose d'appliquer une approche fondée sur le paysage pour identifier, conserver et gérer les territoires historiques dans leur cadre urbain plus large, prenant en considération l'interdépendance de leurs formes physiques, leur organisation et leurs liaisons spatiales, leurs caractéristiques et leur environnement naturel, ainsi que les valeurs sociales, culturelles et économiques qu'ils incarnent.* » (Ibid, « Article 5 », p59)

On voit donc que **dans les deux cas, la prise en compte du patrimoine est pensée à une échelle plus large qu'à une vision uniquement centrée sur les monuments**, ce qui est cohérent car c'est justement cette préoccupation qui avait fait naître le Mémoire de Vienne.

Notons **néanmoins que dans la définition de ce qu'est le contexte plus large, qui correspond aux termes de PUH, on trouve des différences entre les deux textes.**

Il faut d'ailleurs bien comprendre que **c'est sur cette définition que s'est jouée la très grande majorité des débats et des réunions d'experts qui ont contribué au processus d'élaboration de la Recommandation** sur le PUH; chacun n'ayant pas forcément au départ la même vision ou définition de ce qu'est un PUH, de ce qu'il comprend. La deuxième partie de notre analyse comparative

s'attachera donc à comprendre les différences dans cette définition pour mieux comprendre son état final.

b) Une vision qui ne se limite pas aux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondiale

Le Mémorandum de Vienne dans sa définition renvoie seulement aux villes inscrites dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

- « **Le présent Mémorandum renvoie aux villes historiques déjà inscrites ou dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'aux plus grandes villes qui ont des monuments et des biens du patrimoine mondial implantés sur leur territoire.** » (UNESCO, Mémorandum de Vienne, « Article 6 », p2)

A aucun moment la Recommandation finale ne dit se concentrer uniquement sur les villes inscrites, on voit ainsi clairement la volonté de l'UNESCO d'élargir l'application des normes et principes énoncés à toutes les villes historiques :

- « *Recommande aux États membres d'adopter le cadre et les dispositifs législatifs institutionnels appropriés en vue de faire appliquer, dans les territoires sous leur juridiction, les normes et principes énoncés dans la présente Recommandation.* » (UNESCO, Recommandation PUH, « Préambule », p 58)

Ceci explique sans doute aussi en partie une autre différence, qui existe entre ces deux textes. Dans le texte final, la mondialisation et les processus globaux d'urbanisation sont invoqués comme justification de la mise en place de la nouvelle Recommandation :

- « **Considérant en outre que l'urbanisation se développe à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et que, partout dans le monde, cette évolution engendre des changements socioéconomiques et une croissance qui devraient être mis à profit aux niveaux local, national, régional et international,** » (UNESCO, Recommandation PUH « Préambule », p 58)
- « **Notant cependant que du fait de l'évolution démographique, de la libéralisation des échanges mondiaux et de la décentralisation, ainsi que du tourisme de masse, de l'exploitation commerciale du patrimoine, et des changements climatiques, les conditions ont changé et que les villes subissent les pressions du développement et sont confrontées à des problèmes inconnus lors de l'adoption de la dernière Recommandation en date de l'UNESCO sur les ensembles historiques en 1976 (Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine)** » (UNESCO, Recommandation PUH, « Préambule », p 58)

Cette justification qui met en lumière un nouvel état de fait, découlant de la mondialisation, n'est pas mentionnée dans le Mémorandum de Vienne.

La Recommandation finale, qui reconnaît que ces processus affectent les villes historiques dans leur ensemble, ne pouvait pas se limiter aux seules villes inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

c) La proposition de mise en place d'outils de gestion dans la Recommandation PUH

Dans le texte du Mémorandum de Vienne, la mise en place d'outils de gestion et d'étude n'est pas évoquée contrairement au texte de la Recommandation finale où ses outils font l'objet d'une partie à eux seuls (partie IV. Outils). Comme déjà vu avant, des outils de participation civique et de connaissance, en liens avec les réseaux de recherche, sont envisagés. **A ses outils sont également ajoutés des outils d'incitation financière :**

« *Les outils financiers devraient viser à renforcer les capacités et à appuyer un développement innovant et générateur de ressources, enraciné dans la tradition. Outre les fonds publics et les financements provenant des organismes internationaux, **les outils financiers devraient être employés efficacement pour favoriser l'investissement privé au niveau local.** Le microcrédit et d'autres modalités de financement souples destinés à soutenir les entreprises locales, ainsi que différentes formules de partenariats, sont également déterminants pour que l'approche centrée sur le PUH soit financièrement viable.* » (UNESCO, Recommandation PUH, « Article 24 », p61)

Dans les outils qui non présents dans le Mémorandum de Vienne, on retrouve également **les études d'impacts et les plans de gestion :**

« ***Les outils de connaissance et de planification** devraient aider à protéger l'intégrité et l'authenticité des attributs du patrimoine urbain. Ils devraient également permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, et **faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain.** Ces outils permettraient notamment de documenter et cartographier les caractéristiques culturelles et naturelles. **Des études d'impact sur le patrimoine, la société et l'environnement devraient être menées afin d'appuyer et de faciliter les processus décisionnels dans un contexte de développement durable** » (UNESCO, Recommandation PUH, « Article 24 »(b), p60)*

Le Mémorandum qui devait faire face à un problème urgent, qui risquait d'affecter durablement la ville historique de Vienne, n'avait donc sans doute pas pensé la conservation des PUH dans le plus long terme (en donnant aux acteurs des outils de gestion), mais plutôt dans l'urgence d'une situation. On comprend ainsi mieux pourquoi des outils **d'incitation financière, des plans de gestion et des études d'impacts ne sont pas présents dans le Mémorandum de Vienne et présents dans la Recommandation finale.**

d) Le passage d'une vision architecturale et urbaine au concept de paysage culturel et expérientiel

On peut retrouver des différences dans les éléments composants le PUH entre le Mémorandum de Vienne et la Recommandation sur les PUH.

« *Le PUH s'inscrit dans des expressions et des évolutions sociales du passé et du temps présent qui caractérisent le lieu. Il se compose d'éléments qui définissent son caractère : l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la*

végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique, y compris les objets de faible envergure et les détails de construction (trottoirs, pavage, caniveaux, éclairage, etc.). » (UNESCO, *Mémoire de Vienne*, « Article 8 », p2)

« Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti, tant historique que contemporain ; ses infrastructures de surface et souterraines; ses espaces verts et ses jardins; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace; les perceptions et les relations visuelles; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité. » (UNESCO, *Recommandation PUI*, « Article 9 », p59)

Si on compare ces deux définitions, on s'aperçoit que certains termes ne sont pas présents dans le *Mémoire de Vienne*, comme :

- La géomorphologie,
- L'hydrologie
- L'environnement bâti, historique et contemporain
- Les infrastructures de surface et souterraines

On peut également noter qu'alors que dans le *Mémoire de Vienne* seul le terme « végétation » était évoqué; dans la *Recommandation* on parle, d'espaces verts et de jardins, mais aussi des caractéristiques naturelles du site.

Cependant, **la différence qu'il faut absolument noter entre ces deux définitions réside dans la dernière phrase de la Recommandation finale, qui ajoute une dimension culturelle et immatérielle aux PUI.** Cette nouvelle dimension apparaît de nombreuses fois dans la *Recommandation finale*, comme l'illustre ces différences exemples :

- **« Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation. »** (UNESCO, *Recommandation PUI*, « Article 4 », p59)
- **« Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité. »** (Ibid, « Article 9 », p59)
- **« (...) le patrimoine urbain constitue pour l'humanité un acquis social, culturel et économique, défini par une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession des cultures anciennes et contemporaines et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité, (...) »** (Ibid, « Préambule », p58)

L'addition de ce concept constitue une différence majeure. Cet avis est d'ailleurs partagé par Christina Cameron - Professeure titulaire, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti – qui a

participé à l'élaboration de la Recommandation PUH et que nous avons contactée par mail. Nous l'avons questionnée sur l'évolution de la Recommandation depuis le Mémoire de Vienne et elle nous avait répondu :

« Je trouve que le document a évolué. Au départ, le Mémoire de Vienne était très architectural, un regard sur la ville par les éléments architecturaux. L'évolution est marquée par l'addition du concept de paysages culturel et expérientiel (...) »

Ce regard très architectural du Mémoire de Vienne est d'ailleurs facilement repérable dans son texte. On y parle de volumes, de hauteurs des édifices, de design urbain, d'éclairage, de matériaux, de mobilier urbain, de vue d'ensemble de la ville, des toits, d'îlots ou encore de types d'habitation :

- *« Les normes éthiques et l'exigence de qualité au niveau de la conception et de l'exécution, dans le respect du cadre culturel et historique, sont les conditions requises pour le processus de planification. L'architecture de qualité dans les quartiers historiques devrait **accorder l'attention qui convient aux échelles données, notamment en ce qui concerne le volume et la hauteur des édifices.** Il est important que les nouveaux aménagements minimisent les incidences directes sur les éléments historiques importants, tels que les structures ou les sites archéologiques remarquables.*
- *Les structures spatiales à l'intérieur et à la périphérie des villes historiques doivent être mises en valeur à travers l'art et le design urbain car ce sont des éléments fondamentaux de la renaissance des villes historiques : l'art et le design urbain illustrent leurs éléments historiques, sociaux et économiques spécifiques pour les transmettre aux générations futures.*
- *La préservation des biens du patrimoine mondial englobe aussi la conception des espaces publics : l'attention doit notamment porter sur la fonctionnalité, **l'échelle, les matériaux, l'éclairage, le mobilier urbain, la publicité et les espaces verts,** pour ne citer que quelques aspects. L'infrastructure de l'urbanisme dans les sites protégés doit inclure toutes les mesures visant à respecter le tissu historique, le parc et le cadre immobiliers et à atténuer les effets préjudiciables de la circulation automobile et du stationnement.*
- *La vue d'ensemble de la ville, **des toits, les principaux axes visuels, les îlots et les types d'habitation** font partie intégrante de l'identité du PUH. S'agissant du renouveau, les toitures historiques et les groupes de bâtiments originels servent de fondement à la planification et au design. » (UNESCO, Mémoire de Vienne, « Articles 22 23 24 et 25 », p5)*

Ce champ lexical n'est absolument pas présent dans le texte de la Recommandation finale et s'explique par une volonté de **dépasser cette vision trop architecturale en incluant le concept de patrimoine immatériel et culturel** qui va au-delà du bâti. Notons également qu'il faut remarquer que cette vision du Mémoire, s'explique par sa volonté de répondre à un problème bien précis, qui était celui du projet de la gare de Vienne, ou c'est bien l'architecture qui posait question.

e) **Tableau récapitulatif**

| Mémorandum de Vienne (2005) | Recommandation PUH (2011) |
|---|---|
| Les problématiques du développement durable et de la participation et la coopération des acteurs et du public sont peu présentes. | Les problématiques du développement durable et de la participation et la coopération des acteurs et du public sont très présentes (avec en plus une implication des réseaux universitaire académique et de recherche) |
| S'applique seulement aux villes inscrites sur la liste du patrimoine mondial UNESCO | S'applique à l'ensemble des villes historiques |
| Aucun outil de gestion des PUH n'est proposé | Des outils financiers ainsi que des outils de gestion et de planification sont proposés |
| Vision très architecturale des PUH | Vision beaucoup moins centrée sur l'architecture et qui inclut des éléments culturels et immatériels aux PUH |

2) L'influence des experts internationaux sur l'évolution du contenu

Nous avons voulu différencier deux types de réunions d'experts :

- **Les réunions d'experts UNESCO**

Au sein de ces réunions, on peut encore différencier deux types de réunions d'expertise qui ont permis à l'UNESCO de développer une réflexion et la problématique liée aux PUH ainsi que les approches et les outils.

Il y a eu tout d'abord des réunions d'orientation organisées au Siège de l'UNESCO à Paris (en septembre 2006, novembre 2008 et février 2010). Cependant, il n'a pas été possible de trouver des documents rapportant comment celles-ci se sont déroulées et ce qui en est ressorti.

En parallèle, cinq réunions régionales d'experts se sont tenues à 5 réunions d'experts ont été organisées entre 2006 et 2009 (Jérusalem - juin 2006 - Saint-Petersbourg, dans la Fédération de Russie - janvier 2007 - Olinda, au Brésil - novembre 2007 - Zanzibar, en Tanzanie – novembre/décembre 2009 - et Rio de Janeiro, au Brésil - décembre 2009-) afin de réfléchir et donner des avis sur l'évolution de la Recommandation PUH en cours d'élaboration.

Ces réunions ont aussi été l'occasion de s'appuyer sur des exemples locaux de protection et de gestion du patrimoine sur différents continents.

L'objectif global des réunions régionales a été d'affiner le concept de PUH et de l'élaborer comme une boîte à outils afin de faciliter une approche holistique pour la gestion des villes historiques dans une diversité de contextes géo-culturels. (UNESCO, *Management and Preservation of Historic Centers of Cities inscribed on the World Heritage List*, février 2007, (7 pages)

- **Les réunions d'experts non-UNESCO**

En plus des réunions d'experts officielles de l'UNESCO, de nombreuses réunions d'experts, ne dépendant pas directement de l'UNESCO ont eu lieu. Ces réunions se sont déroulées dans les états adhérents de l'UNESCO, et ont généralement été organisées par les services nationaux, des institutions, des universités travaillant sur la problématique de la conservation du patrimoine, des professionnels de l'urbanisme (ISoCarp) mais aussi des organes consultatifs de l'UNESCO (ICOMOS, ICCROM). Le recensement de l'ensemble de ces réunions serait un travail long, extrêmement fastidieux et surtout n'apportant pas une véritable utilité à la compréhension de l'élaboration des PUH. C'est pourquoi ne sont retenues dans cette partie que certaines réunions qui ont fait avancer cette élaboration et dont l'existence est mentionnée dans la documentation UNESCO. On part donc bien du parti-pris que les réunions non mentionnées dans la documentation UNESCO n'ont eu qu'un impact limité dans le processus.

Voici ci-dessous un schéma présentant la chronologie de ces deux types de réunions :

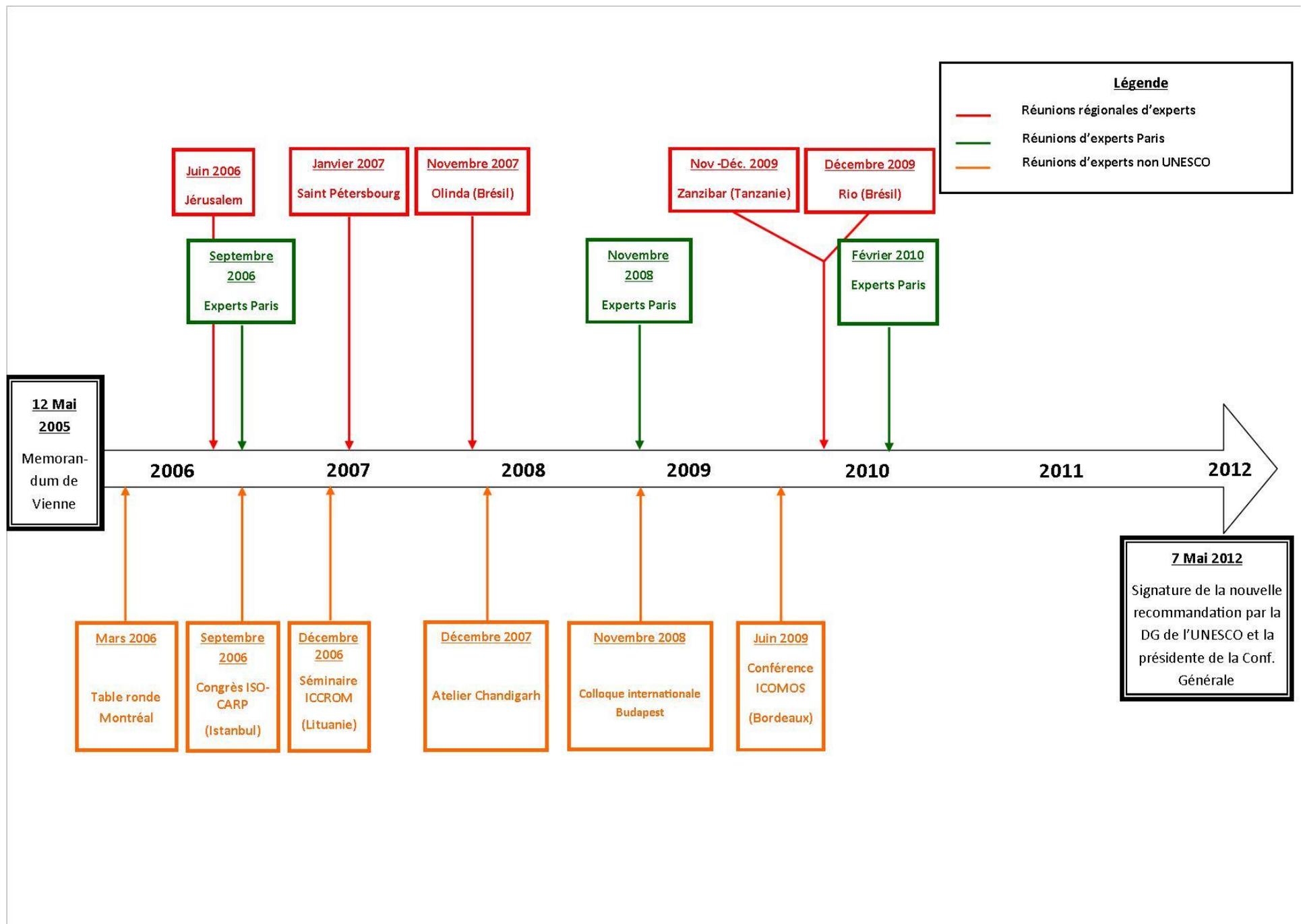


Figure 9 : Chronologie des principales réunions d'expert dans la fabrication politique de la Recommandation PUH (Réalisation : IBANEZ Romain, MERLOT Thomas, ROUX Alexandre)

En termes d'analyse du contenu de chaque réunion, il est possible de distinguer trois différents types d'éléments: tout d'abord des éléments nouveaux par rapport au Mémorandum de Vienne et que l'on retrouve ensuite dans la Recommandation adoptée, ensuite des éléments autres que l'on ne retrouve pas dans la Recommandation, qui ont été évincés, et finalement des éléments qui ne sont pas nouveaux, mais pour lesquels il y a un souhait affiché d'amplification, retrouvé dans la Recommandation finale. C'est pourquoi **après l'analyse de chaque réunion, sera présenté un tableau récapitulatif de ses trois éléments. Notons que ces éléments seront toujours comparés au Mémorandum de Vienne et non pas à la réunion précédente, dans le but d'observer leurs récurrences d'apparition.**

a) *Table ronde, Montréal (9 mars 2006)*⁴²

La table ronde, organisée par la Chaire de recherche en patrimoine bâti, de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal avait pour titre « Le patrimoine et la conservation des PUH ». Lors de cette réunion étaient principalement présents des universitaires et chercheurs canadiens mais aussi des architectes, des urbanistes et des représentants des services de l'Etat en charge de la protection du patrimoine. Cette table ronde a été financée en partie avec la Direction des services historiques/Programme des lieux historiques du Canada.

Le but de cette réunion était d'encourager un échange de points de vue sur le Mémorandum de Vienne.

Ce qui ressort en premier lieu de cette table ronde c'est que le processus amenant au Mémorandum de Vienne a été soutenu et approuvé par les participants :

« Plusieurs participants ont applaudi le processus qui a mené à la création du Mémorandum de Vienne, notant que le dialogue parmi les spécialistes en conservation, les responsables politiques, les promoteurs, les entrepreneurs et les citoyens concernés est souhaitable depuis longtemps. Ils ont recommandé que d'autres régions du monde adoptent ce modèle, encourageant ainsi un bon dialogue parmi tous les partis intéressés. » (Chaire de Recherche du Canada en Patrimoine bâti, *Le patrimoine et la conservation des PUH*, « Conclusion », p80)

Cependant, des points de désaccord sont évoqués. **L'expression de « PUH » ne paraît pas « adéquate ni appropriée »** : *« Une confusion demeure entre la relation du terme « PUH » avec d'autres définitions du patrimoine mondial, telle que « paysage culturel », « ensemble urbain » et « paysage patrimonial ». »* (Ibid. Conclusion, p80)

Les participants ont également trouvé que les lignes directrices de du Mémorandum de Vienne étaient intéressantes mais trop générales et ambiguës. Des intervenants comme Jean-Claude Marsan, Professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, ont montré ce

⁴² Voir le compte rendu de la table ronde sur "Annexe 13" ou sur le lien internet :

https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:DNGPhEaycikJ:whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-8.pdf+&hl=fr&gl=fr&pid=bl&srcid=ADGEESiv52QQYe_fue7vFVSAzV5839n34PaXw7Htqh8Pg8yz4Ua3iWMKZYi16uidtQrpyvmV8llwwm88svhqIU5PUJu61Un33k9Sh2yR8e0i1z9rkqFRqXW31BODkw6W4bIcQb8ppT3&sig=AHIEt_bTHk6bfpnw4YpLrCrYtN3Nw_Ye3Uw (consultation : avril 2013)

constat. Il démontre que de trop nombreuses propositions d'aménagement pouvaient être justifiées en utilisant les lignes directrices du Mémorandum de Vienne alors qu'elles ne respectent pas vraiment le patrimoine bâti.

L'intégration des principes du Mémorandum de Vienne aux politiques étatiques de conservation paraît même prématurée, du point de vue des participants de cette table ronde, car les enjeux ne sont pas clairs.

Julian Smith, architecte et professeur associé à l'université de Carleton, a quant à lui noté que **la description du paysage, telle qu'elle est pensée dans le Mémorandum de Vienne, est uniquement visuelle, architecturale** et repose sur des volumes, des matériaux... **Selon lui, si on se limite à cette vision on oublie une composante essentielle, qui est l'expérience du paysage autrement dit l'expérience que les habitants ont du lieu.** On voit donc que déjà très tôt, cette vision trop architecturale est combattue et ne convainc pas les experts.

On peut donc conclure que les experts présents lors de cette réunion ont salué la démarche du Mémorandum de Vienne, et le débat qu'elle initie à l'échelle mondiale. Cependant, ils restent selon eux, un travail important à faire pour arriver à des enjeux et des lignes directrices précises mais aussi une définition plus claire. Notons également que les participants ont dénoncé cet état de fait mais qu'ils n'ont pas proposé des lignes directrices plus claires.

Tableau 1 : tableau récapitulatif de la Table ronde, Montréal

|  |  |  |
|--|---|---|
| Volonté affichée de dépasser la vision trop architecturale du Mémorandum de Vienne pour y inclure le concept de paysage expérimental | L'expression de « PUH » ne paraît pas adéquate ni appropriée | Concept de développement durable |

-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne et retrouvés dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

b) Jerusalem, du 4 au 6 Juin 2006⁴³

Les participants sont venus de 14 pays au groupe de travail international sur les nouvelles approches sur la conservation urbaine tenue à Jérusalem du 4 au 6 juin 2006 à Brigham Young University à Jerusalem, the Center for Near Eastern Studies, et sponsorisé par le gouvernement Néerlandais. L'objectif de cette réunion était de réaliser une mise en réseau académique et de maintenir un dialogue entre les communautés.

Les participants à la réunion ont en particulier recommandé que les actions suivantes soient entreprises :

- *« En s'appuyant sur les notions d'authenticité et d'intégrité, affiner la définition du PUH trouvée dans le Mémoire de Vienne en y incluant, entre autres les éléments naturels, les dimensions immatérielles, et la diversité culturelle qu'ils manifestent à différentes échelles et à travers le temps ;*
- *Assurer l'identification complète, la connaissance, la compréhension et la gestion des PUH par le développement des outils existants et la création de nouveaux tels que la cartographie culturelle afin de [...] mesurer et évaluer les propositions de changement à travers des techniques telles que des études d'impact environnemental, visuel, social et économique, et mener des plans de gestion qui puissent associer conservation et développement durable.*
- *Identifier les moyens de protéger l'ensemble de la situation et du contexte des PUH en examinant la fonction de «zones tampons» et d'autres outils possibles,*
- *Faciliter la compréhension du public et son implication dans le processus de décision, de planification et de mise en œuvre de la conservation et améliorer son efficacité;*
- *Encourager les réseaux universitaires et de recherche sur les PUH, leur signification, l'identification, les critères de leur évaluation et de méthodologies de gestion et soumettre ces futurs ateliers en analysant les différents contextes régionaux dans le monde,*
- *Partager les résultats de ces recherches avec les décideurs, les professionnels, les institutions culturelles et éducatives, ainsi que les communautés locales et renforcer les capacités de soutien correspondantes à tous les niveaux. »*⁴⁴

(UNESCO, *Statement of the Workshop on New Approaches to Urban Conservation held in Jerusalem*, p2)

⁴³ Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 14" ou sur le lien internet (disponible seulement en anglais) : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-4.pdf> (consultation : avril 2013)

⁴⁴ Source: *Statement of the Workshop on New Approaches to Urban Conservation held in Jerusalem (4-6 June 2006)*.

Il est aussi intéressant de relever le passage introductif expliquant que les participants à la réunion ont souhaité souligner le fait que « la conservation est avant tout une éthique et processus culturel continu, rendant hommage à la notion de *genius loci*, et qu'elle doit être considérée comme faisant partie du processus de développement, au lieu de s'opposer ou de faire obstacle » (Ibid, p1).

Pour le premier cas, on peut citer la volonté affichée dès cette première réunion régionale d'affiner et de compléter la définition de PUH afin de **sortir d'une vision trop architecturale en y intégrant les « éléments naturels, les dimensions immatérielles et la diversité culturelle »** (Ibid, p2). Notons que la réunion précédente à Montréal partageait le même point de vue et voyait dans la définition du Mémorandum de Vienne, une vision trop architecturale. Cependant, on peut noter ici une différence, à Montréal le concept d'expérience du paysage a été discuté alors que dans la réunion de Jérusalem, ce concept semble compris dans le terme de dimensions immatérielles auquel on a ajouté les éléments naturels et la diversité culturelle.

On trouve aussi **une nouvelle volonté d'impliquer les réseaux universitaires, académiques et de recherche dans le but de fabriquer un socle de connaissances du fonctionnement des PUH. Enfin, on note l'apparition de l'idée de mener « des plans de gestion » et de réaliser des études d'impact.**

Ensuite, le terme de « cartographie culturelle » a été utilisé lors de cette réunion mais on ne le retrouve pas clairement dans la Recommandation adoptée par l'UNESCO. Les participants ont alors préconisé de voir ce « processus de cartographie culturelle comme outil pour identifier le *genius loci* des ensembles historiques dans leur cadre général »⁴⁵. **Ce concept de *genius loci* est aussi nouveau, bien que celui d' « architecture du lieu » ait été utilisé dans le Mémorandum de Vienne. Aucun de ces deux termes n'est ensuite retrouvé dans la Recommandation.**

On peut aussi noter la volonté affichée d'étendre le territoire/contexte pris en compte dans la gestion des PUH mais avec la notion de « zones tampons » qui n'est, elle, pas reprise dans la Recommandation finale.

Enfin, on retrouve dès cette réunion le désir d'intégrer davantage le concept de développement durable dans la définition ainsi que la concertation et la participation de l'ensemble des parties prenantes et du public.

⁴⁵ Source: <http://whc.unesco.org/archive/2008/whc08-32com-72f.pdf> (consultation : avril 2013)

Tableau 2 : tableau récapitulatif de la réunion de Jérusalem

|  |  |  |
|--|---|---|
| Intégration des « éléments naturels, les dimensions immatérielles et la diversité culturelle » dans la définition de PUH | Utilisation du terme de « genius loci » | Concept de développement durable |
| Implication des réseaux universitaires, académiques et de recherche | Proposition de l'utilisation du concept de « zones tampons » | Volonté d'étendre le territoire pris en compte pour la gestion des PUH |
| Réalisation d'études d'impact et de plans de gestion des PUH (Cartographie culturelle) | | Concertation/participation des parties prenantes et du public au sens large |

-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Eléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

c) 42ème Congrès ISOCaRP, (Istanbul 14-18 septembre 2006)⁴⁶

Le thème de ce congrès était : "Villes entre Intégration et Désintégration". Ce thème était donc plus large que les problématiques se rapportant exclusivement à la future Recommandation PUH, cependant le Mémoire de Vienne est quand même abordé.

Il a été organisé par ISOCaRP (International Society of City and Regional Planners), une association internationale non gouvernementale des planificateurs professionnels. ISOCaRP dispose d'un statut consultatif auprès de l'UNESCO.

ISOCaRP soutient le processus de discussion partant du Mémoire de Vienne. Suite aux critiques qui ont émanées depuis sa parution (notamment celles prétendant que ses lignes directrices sont trop permissives, critiques venant notamment de la précédente réunion d'experts étudié, celle de Montréal) il tient à rappeler les points positifs de ce document et sa portée ambitieuse. Il rappelle que ce Mémoire est avant tout le fruit d'un consensus pris à l'échelle mondiale et qu'en conséquence, chacun doit y trouver son compte.

Lors de ce congrès, il est dit que la régénération urbaine étant primordiale dans les années à venir, il est essentiel d'établir un partenariat actif entre la conservation patrimoniale et le

⁴⁶ Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 15" ou sur le lien internet (disponible seulement en anglais) : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-9.pdf> (consultation : avril 2013)

développement économique. **Les processus de consultation communautaire et la participation publique doivent être au cœur de cette coopération.**

On y aborde aussi que des valeurs plus immatérielles, intangible comme la fierté communautaire, les liens avec l'histoire locale, le rôle symbolique de l'héritage. Ces valeurs doivent être présentes dans les études sur le patrimoine ainsi que **des études d'impacts environnementales, visuelles et sociales.**

Pour conclure, si cette réunion n'apporte pas de critique véritable sur la définition du Mémoire. Elle est loin d'être inutile car elle a permis d'informer un grand nombre d'acteurs (des individus et des institutions venant de plus de 70 pays) qui n'étaient jusqu'à lors pas forcément au courant des travaux et la réflexion engagée par L'UNESCO lors du Mémoire de Vienne.

Tableau 3 : tableau récapitulatif de la réunion ISOCaRP

|  |  |  |
|--|---|---|
| Intégration des valeurs plus immatérielles (la fierté communautaire, les liens avec l'histoire locale et le rôle symbolique de l'héritage) | Néant | Concertation/participation des parties prenantes et du public au sens large |
| Réalisation d'études d'impacts environnementales, visuelles et sociales | | |

-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne et retrouvés dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

d) Séminaire de l'ICCROM, (Vilnius, Lituanie 7-8 décembre 2006)⁴⁷

Le thème du séminaire en Lituanie était : « Patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et le développement : Gestion du paysage urbain dans les pays baltes ». Elle a été organisée par l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) qui est un organe consultatif de l'UNESCO.

Ce séminaire avait pour mission d'ancrer la Recommandation des PUH dans le contexte local afin de faire émerger de potentiels problèmes plus difficilement décelables avec une vision trop globale. Le but principal était surtout de faire prendre connaissance et d'informer par la

⁴⁷ Voir le compte rendu de la du séminaire sur "Annexe 16" ou sur le lien internet (disponible seulement en anglais) : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-3.pdf> (consultation : avril 2013)

participation, les différents acteurs de la nouvelle Recommandation en élaboration. Les difficultés que ce séminaire révèle sont donc généralement très liées à ce contexte local (en l'occurrence les villes de Tallin, Riga et Vilnius) ou à des incompréhensions de la Recommandation et leur énumération n'aurait ici pas grand intérêt.

Notons tout de même qu'il est demandé à l'UNESCO, lors de ce séminaire, **d'améliorer la transparence de processus de l'information mais aussi de créer un sens des priorités parmi toutes les parties prenantes**, pour permettre la conservation à long terme des villes du patrimoine mondial. **La notion de sens des priorités pour permettre la conservation est une notion nouvelle** qui n'était pas présente dans le Mémorandum de Vienne mais que l'on retrouve dans la Recommandation finale des PUH :

« *Recommande également aux États membres et aux autorités locales compétentes de (...) hiérarchiser les actions de conservation et de développement.* » (UNESCO, *Recommandation PUH*, paragraphe 3, p57)

L'accent est également mis sur le l'information et la participation du public, pour augmenter son apport dans la prise de décisions concernant la sauvegarder patrimoniale et le développement.

Il est également dit que **des analyses de morphologie urbaines devraient compléter la description du PUH** en amont des propositions de développement. Ceci rejoint sans doute la vision très architecturale du Mémorandum de Vienne, en lui apportant certes un nouvel élément, mais en ne lui rajoute pas contrairement aux réunions précédentes, des valeurs plus immatérielles.

Tableau 4 : tableau récapitulatif de la réunion ICCROM

|  |  |  |
|---|---|---|
| Hiérarchisation des actions de conservation | Néant | Concertation/participation des parties prenantes et du public au sens large |
| Réalisation d'analyses morphologiques pour décrire un PUH | | |

-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

e) Saint Petersburg, Fédération russe, 29 janvier – 2 Février 2007⁴⁸

La conférence a été organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO conjointement avec le bureau UNESCO de Moscou, la commission nationale pour l'UNESCO et son CPM russe, et le gouvernement de St Petersburg. La réunion a rassemblé 80 participants parmi : des organisations partenaires de l'UNESCO, des experts externes (correspondant au groupe de travail sur les PUH), des conférenciers, des experts régionaux, des membres du CPM et de l'équipe UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial et Bureau de Moscou), des participants russes, des représentants officiels de la fédération russe, des participants de St Petersburg, des experts et membres du Conseil pour la Conservation de la Culture du Gouvernement de St Petersburg, des observateurs et invités d'honneur.

Cette réunion avait un double objectif. Tout d'abord, il s'agissait de répondre à la requête d'assistance internationale soumise par les autorités russes pour une réunion régionale sur la gestion de la conservation des villes du Patrimoine Mondial. Ensuite, cette réunion était aussi l'occasion d'introduire et de discuter du concept de 'PUH', et d'attirer l'attention sur l'initiative de l'UNESCO cherchant à définir un nouveau document normatif sur le sujet.

Lors de cette réunion, le CPM a rappelé que le concept de PUH n'était pas nouveau. Il précise notamment que « ***c'est un concept qui s'inspire de l'expérience en conservation urbaine et des paysages culturels et cherche à englober les valeurs liées aux éléments naturels, au patrimoine immatériel, à l'authenticité et à l'intégrité, et au genius loci*** ». (UNESCO, *Management and Preservation of Historic Centers of Cities inscribed on the World Heritage List, "Historic urban Landscapes debate"*, p2)

Cinq intervenants ont apporté leurs avis sur la Recommandation PUH.

Tout d'abord, Francesco Bandarin, l'ancien directeur du Centre du Patrimoine Mondial a commencé par rappeler une des volontés du travail en cours à l'époque et qui était d'étendre le territoire et le contexte considéré dans la gestion des villes historiques : « *nous voulons atteindre un meilleur niveau de préservation des villes historiques à travers le monde : à partir des monuments, puis des sites urbains, jusqu'au PUH dans leur intégralité* » (Ibid, p3). Il a ensuite mis en exergue le fait que les valeurs immatérielles du patrimoine n'avaient jusqu'à aujourd'hui pas été assez considérées et que cela nécessite une nouvelle définition de la ville précisant plus clairement ce qu'il est nécessaire de protéger et avec quels outils. Il a aussi souligné le fait **qu'alors que « la réflexion actuelle se concentre sur les villes historiques classées au Patrimoine Mondial, l'intention de l'UNESCO est bien que la boîte à outils qui en résultera puisse être applicable à toutes les villes historiques »** (Ibid, p3). On assiste donc ici au passage de préconisations applicables seulement pour les villes inscrites à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (comme dans le document du Mémoire de Vienne) à des préconisations applicables à l'ensemble des villes historiques (comme dans la version finale de la Recommandation).

⁴⁸ Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 17" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-5.pdf>

Ensuite, le professeur Jeremy Whitehand, de l'Université de Birmingham a rappelé la **nécessité d'étudier les processus de développement passés** afin de mieux gérer ceux futurs. Il insista aussi sur l'importance d'utiliser une **approche intégrée** qui doit voir la conservation comme un processus culturel passé-présent-futur intégrant ainsi de fait des **valeurs immatérielles**.

Le Dr. Peter Fowler, un conseiller de la UK World Heritage a mis, lui, en exergue **les nombreux liens qui existent entre les PUH et la catégorie des paysages culturels** qui souligne la connexion essentielle entre une ville historique et son contexte naturel. Il a notamment argumenté cela en expliquant que les villes historiques étaient davantage le résultat du travail humain anonyme et inconscient sur de très longues périodes de temps, plus que le fruit des architectes et des urbanistes. Il a aussi renforcé **l'importance de réaliser des précisions terminologiques** afin de fournir plus de clarté et d'établir une crédibilité académique comme base nécessaire pour amener le débat sur les PUH à aller plus loin.

Le Docteur Christina Cameron, membre du CPM pour le Canada et de la Chaire de recherche canadienne sur le patrimoine bâti a quant à elle souhaité rappeler des décisions récentes de l'époque prises par le CPM concernant de nouvelles lignes directrices opérationnelles pour la provision de zones tampons adéquates pour le patrimoine classé⁴⁹. Elle a en particulier rappelé que **l'obligation de protéger les vues et perspectives s'étend au-delà des limites classiques des zones tampons**.

Enfin, le Professeur Bruno Gabrielli de l'Université de Gênes a apporté deux commentaires intéressants. En particulier, « Il a considéré 3 idées principales qui semblent encapsuler le concept de PUH : un objet d'expérience esthétique et sujet à un jugement esthétique, un miroir de la civilisation ; un lieu de relations dans lequel le tout et les parties sont inextricablement liés et ne devraient pas être traités séparément » (Ibid, p4). De plus, « Il a aussi articulé une 'crise de légitimité' dans la théorie et la pratique de l'aménagement urbain aujourd'hui avec **le besoin d'une nouvelle approche qui repositionne l'aménagement urbain dans le cadre d'un processus culturel continu qui se concentre sur la qualité, qui embrasse les aspects matériels et immatériels, renforce le genius loci et les valeurs associatives, qui s'engage sur les problèmes écologiques et environnementaux, et qui rende une dignité culturelle et sociale aux parties dégradées et perdues de la ville** » (Ibid, p4).

Une partie de la réunion a aussi consisté en une série de présentations sur les difficultés de conservation et de gestion affectant les villes historiques à travers l'Europe Centrale et de l'Est. Au cours de celle-ci, il a été exprimé le **besoin d'affiner la définition des PUH dans le Mémoire de Vienne de 2005 pour incorporer davantage les problèmes écologiques et de développement durable et de revoir si cette approche de l'architecture contemporaine dans le contexte des villes historiques n'est pas trop permissive**.

Pour finir, 3 ateliers ont conclu la réunion en travaillant sur certains problèmes clés de la gestion des villes historiques liés au thème commun des PUH et notamment sur les notions de 'valeur universelle exceptionnelle', 'authenticité' et 'intégrité', sur les frontières et les zones tampons, sur une approche générale de la préservation des centres historiques et d'indicateurs clés de la conservation.

⁴⁹ Voir en particulier le paragraphe 104 des "Operational Guidelines"

En termes d'analyse de cette réunion, il semble nécessaire de retenir la volonté des participants de souligner que le concept de PUH est issu d'un processus visant à associer l'expérience classique de conservation urbaine avec celle des paysages culturels. Ainsi, des éléments déjà évoqués dans les réunions précédentes réapparaissent ici. On peut tout d'abord citer la nécessité de se défaire de la vision trop architecturale initiée par le Mémoire de Vienne et d'intégrer davantage les enjeux environnementaux et plus largement de développement durable. On peut aussi noter la récurrence des notions de patrimoine/valeurs immatériel(les), de genius loci, d'approche intégrée, d'authenticité et d'intégrité, ou encore de processus culturel continu. De plus, il a encore été rappelé la nécessité de fabriquer de l'information sur les processus de construction des PUH afin de mieux encadrer leur développement futur.

On peut en revanche relever un élément important de cette réunion qui a été la déclaration de Bandarin expliquant que la volonté de l'UNESCO était bien d'étendre à terme les Recommandations formulées sur les PUH à l'ensemble des villes historiques, c'est-à-dire même aux villes n'étant pas inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial. On a aussi vu au cours de cette réunion une remise en question de la notion de zones tampons. Enfin, il a été rappelé le besoin encore présent à cette date d'affiner la définition de PUH.

Tableau 5: Tableau récapitulatif de la réunion de St Petersburg

|  |  |  |
|---|---|---|
| Nécessité d'associer l'expérience en conservation urbaine avec celle des paysages culturels | Le terme de genius loci | Développement durable |
| De nombreuses notions : approche intégrée, patrimoine/valeur immatérielle), authenticité et intégrité, processus culturel continu | Remise en cause du concept de « zone tampon » | Volonté d'étendre le territoire pris en compte pour la gestion des PUH |
| Nécessité de réaliser des analyses morphologiques pour décrire et comprendre les PUH | | |
| Etendre à terme les Recommandations formulées sur les PUH à l'ensemble des villes historiques | | |

-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Eléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

f) Olinda, Brésil, du 12 au 14 Novembre 2007⁵⁰

Cette conférence régionale a réuni plus de 70 experts et professionnels venant de 20 pays et avait pour objectif de poursuivre les consultations régionales sur le sujet des PUH (HUL) et du Mémoire de Vienne de 2005, pouvant être vus comme une base et un travail en cours visant à améliorer les outils existants pour la préservation des villes historiques et de leurs paysages urbains et naturels.

Dans la lignée de ce qui a été dit dans le Mémoire de Vienne, ce rapport rappelle tout d'abord pourquoi le concept de PUH a vu récemment le jour (notamment le fait que **les outils existants ne permettent pas de prendre en compte les niveaux croissants de complexité, de stratification et d'interrelation nécessaires pour préserver les centres historiques avec une approche globale**). Au bout des 3 jours de débats, un consensus a été atteint sur les points essentiels suivants⁵¹ :

- « *La considération du 'paysage' comme un concept général pour étendre la conservation au-delà des limites acceptées des villes historiques et des aires urbaines,*
- *La reconnaissance de la ville comme une stratification de valeurs,*
- *L'acceptation des dimensions multiples de l'identité, dans des endroits où cela peut renforcer les communautés, et comme un moyen d'exprimer le **genius loci**,*
- *L'importance d'intégrer des aspects immatériels de la culture urbaine;*
- *La reconnaissance que le changement est une partie intégrante du développement urbain et que la conservation est donc une partie intégrante de la gestion de cette évolution dans un quartier historique nécessitant de la continuité et une substitution cohérente ;*
- *La nécessité de considérer la durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle dans le processus de conservation et de développement qui est un objectif essentiel dans le processus urbain et dans la recherche d'équité.*
- *La participation et l'engagement de tous les acteurs, qu'ils soient citoyens, une communauté, un expert ou agent gouvernemental, ont été considérés comme essentiels pour la conservation urbaine riche et réussie, favorisée par des initiatives éducatives ;*
- *Le besoin de coopération multi-disciplinaire pour traiter l'ensemble des valeurs et des enjeux qui forment un système culturel »,*
- « **Les problèmes d'intégrité et d'authenticité dans les PUH restent flous et nécessitent une intégration d'actifs matériels et immatériels afin d'obtenir une compréhension complète** et il faudrait aussi **dépasser les notions actuelles de limites et de zones tampons** afin d'embrasser une construction plus holistique »,
- « Les processus existants de conservation et les méthodes appliquées pour les villes du patrimoine, tout en étant utiles, ne suffisent pas à répondre aux besoins actuels et émergents »,

⁵⁰ Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 18" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-7.pdf> (consultation : avril 2013)

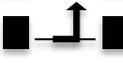
- « Une mise à jour des Recommandations et des lignes directrices est nécessaire »,
- « Une trousse à outils robuste et diversifiée est nécessaire et devrait être accompagnée d'un **partage de méthodologies et d'études de cas** ». (UNESCO, *Historic Urban Landscapes in the Americas*, « Background & Rationale », p2)

Lors de cette réunion, contrairement au mémorandum de Vienne qui propose une vision plus technique des PUH, il est clairement spécifié que la notion de paysage doit s'étendre et être considérée comme un concept intégrant plusieurs dimensions. En effet, il faut intégrer cette idée de dimension immatérielle dans le concept de PUH, permettant d'exprimer le *genius loci*, élément qui n'a pas été explicitement repris dans la Recommandation. La « reconnaissance de la ville comme une stratification de valeurs » est par ailleurs une notion qui n'apparaissait pas dans le Mémorandum de Vienne et qui a bien été réutilisée dans la Recommandation finale. On peut aussi noter la remise en question des notions d'authenticité et d'intégrité, ainsi que de zones tampons ne permettant pas jusqu'alors d'avoir la vision holistique recherchée.

En ce qui concerne la dimension de développement durable, présent dans la Recommandation PUH, et sous-entendue dans le Mémorandum de Vienne, elle également prise en compte lors de cette réunion sous forme de « durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle ». De même, la volonté d'informer, de concerter et de faire participer l'ensemble des acteurs permettant de bénéficier d'une approche multidisciplinaire est renforcée lors de cette réunion. Enfin, il est aussi noté le besoin d'accompagner la Recommandation d'exemples d'expériences locales (méthodologies et études de cas).

Tableau 6: Tableau récapitulatif de la réunion d'Olinda (Brésil)

|  |  |  |
|---|---|---|
| Intégrer des aspects immatériels de la culture urbaine | La notion de <i>genius loci</i> | Développement durable (durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle) |
| La reconnaissance de la ville comme une stratification de valeurs | La remise en question des notions d'authenticité et d'intégrité, ainsi que de zones tampons ne permettant pas jusqu'alors d'avoir la vision holistique recherchée | Volonté d'informer, de concerter et de faire participer l'ensemble des acteurs permettant de bénéficier d'une approche multidisciplinaire |
| | | Volonté d'étendre le territoire pris en compte pour la gestion des PUH |

-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

g) Atelier (Chandigarh, Inde, 18-21 décembre 2007)⁵²

Le thème de cet atelier était « Atelier sur la gestion et l'aménagement des paysages historiques du 20^{ème} siècle ». Cette réunion a été organisée par l'administration de Chandigarh en collaboration avec l'UNESCO France et l'UNESCO Pays-Bas avec la participation de 8 pays (Brésil, France, Inde, Israël, Italie, Malte, Suisse et Royaume Uni) ainsi que des représentants d'ICOMOS.

La ville de Chandigarh possède un patrimoine moderne important (construit par Le Corbusier) et c'est donc pour cette raison que les débats ont surtout porté sur les villes possédant un patrimoine moderne. Des présentations ont été données sur ce sujet, avec des villes comme Brasilia, le Havre et Tel-Aviv. Les participants ont noté que l'outil PUH permet de regarder le patrimoine et le paysage à une échelle plus large et se sont intéressés au cas particulier de Chandigarh. Là encore cette réunion sert à faire ressortir des difficultés liées à un contexte local, mais cette fois-ci en se plaçant dans une perspective et une problématique particulière : celle des villes du patrimoine moderne.

La démarche de l'UNESCO est saluée et les participants expriment la nécessité de créer des standards internationaux en ce qui concerne la sauvegarde des villes historiques. Dans cette réunion, on **retrouve de nombreuses fois l'importance de la participation et de la concertation du public et des différents acteurs** :

« La participation communautaire, de toutes les parties prenantes et d'ONG (organisation non gouvernementale) est nécessaire dans tout le processus. » (UNESCO, Workshop on the Management of Historic Urban Landscaps of the XXth century, «Discussion summary », paragraphe 6, p1)

« Toute partie prenante doit avoir une partie active dans les processus participatifs, de prise de décisions dans la ville, par des partenariats à tous les niveaux. » (Ibid, « Recommendations », paragraphe 5, p2)

Le coté immatériel d'un PUH est là encore mis en évidence :

« (...) amenez la culture intangible dans la vision, dans le mécanisme de gestion et les processus de planification »

On doit également noter un élément, qui est cette fois-ci nouveau par rapport aux réunions précédentes, **la nécessité de mettre en place des aides et des incitations financières pour la conservation du patrimoine**. Les participants recommandent donc que lors de prochaines réunions, cet élément ne soit pas oublié. *« De nouveaux sujets à être explorés sont : (...) des motivations comme l'allègement fiscal (...) » (Ibid, « Recommendations », paragraphe 11, p3)*. Cet élément sera d'ailleurs présent dans la Recommandation finale (Voir la Recommandation finale, « Outils », paragraphe 24 (d), p61)

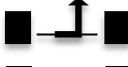
⁵² Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 19" ou sur le lien internet : (disponible seulement en anglais) : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-2.pdf>

Il est également **préconisé que les Etats et les administrations locales mettent en place des ressources pour la création de cellules au sein des instances de planifications où des experts de la conservation seraient présents** (UNESCO, *Workshop on the Management of Historic Urban Landscaps of the XXth century*, « Recommandations », paragraphe 3, p2). Cette préconisation ne sera quant à elle pas présente dans la Recommandation finale.

Cette réunion valide la démarche d'élaboration du PUH en disant que la conservation devrait être adoptée en intégrant la culture et le patrimoine dans les processus politiques de planification et de gestion. Cependant, si on ne devait retenir qu'une chose de cet atelier, c'est qu'il a permis d'inclure dans la réflexion sur les PUH, les paysages historiques du 20^{ème} siècle.

Tableau 7: tableau récapitulatif de l'atelier Chandigarh (Inde)

|  |  |  |
|---|--|---|
| Evocation de la mise en place d'outil d'incitation financière | Mise en place de cellules au sein des instances de planification où des experts de la conservation sont présents | Concertation/participation des parties prenantes et du public au sens large |

-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Eléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

h) Colloque international (Budapest, 23-25 novembre, 2008)⁵³

Le thème de ce colloque, organisé par l'observatoire urbain de Budapest, était « Le PUH et sa gestion ».

Cette conférence avait pour but de contribuer à la réflexion globale sur les PUH mais aussi de « *partager les perspectives et comparer l'expérience de villes européennes en matière de gestion des PUH* » et de s'intéresser aux problèmes que rencontre Budapest dans la gestion de son site du patrimoine mondial.

Le compte rendu de cette réunion n'a pas été trouvé, toutefois le programme détaillé du colloque exposait certains des conflits restant à régler à cette date pour la construction de la Recommandation, notamment : « *la différence entre paysages culturels et paysages urbains, les relations avec les zones tampons, le test d'authenticité et l'état d'intégrité des villes, l'évaluation correcte des impacts sur la valeur universelle exceptionnelle dans la perspective globale de mieux gérer des paysages urbains* ».

⁵³ Voir le programme du colloque sur "Annexe 20" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-529-6.pdf>

i) Conférence ICOMOS (Bordeaux, France, 8 et 9 Juin 2009)⁵⁴

Le thème de cette réunion était « PUH : Une nouvelle Recommandation de l'UNESCO à l'appui de la Convention du patrimoine mondial ». Ces journées étaient organisées par ICOMOS France, la Convention France UNESCO mais aussi la Ville de Bordeaux, l'Association des Architectes des Bâtiments de France, l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et l'Association nationale des biens français du patrimoine mondial. Comme son titre l'indique, le sujet de ces journées était la participation de la France, en tant qu'Etat parti de la Convention du patrimoine mondial à l'élaboration de la Recommandation PUH.

Ces journées se sont décomposées en 4 ateliers :

1. Identification du PUH
2. Connaissance historique : production et partage
3. Préservation des PUH et mutations contemporaines
4. Facteurs socio-économiques et culturels des PUH

Une des principales interrogations était sur l'utilisation de la notion de « paysage ». Les experts français présents lors de cette réunion semblent tous d'accord pour inclure le terme de paysage dans la Recommandation UNESCO. En effet, pour eux ce terme apporte une dimension supplémentaire aux Recommandations précédentes de l'UNESCO : « ...ce qui doit être connu ce ne sont pas seulement les perceptions sensibles, mais bien plutôt l'ensemble des représentations et surtout la mémoire des changements successifs ».

« L'approche paysagère traite des changements, des paysages. Elle permet de comprendre les processus permanents d'hybridation du naturel et du social, de saisir les mutations du passé et d'anticiper sur celles à venir ». (ICOMOS France, PUH : Une nouvelle Recommandation de l'UNESCO à l'appui de la Convention du patrimoine mondial, « Synthèse des débats », p39)

On voit donc bien que ce qui semblait poser problème à la table ronde de Montréal ne semble plus être un problème maintenant. Les remaniements de définition opérés par l'UNESCO depuis 2006 semblent donc avoir convaincu.

Lors des différents ateliers de la réunion, l'objectif était de débattre sur certaines questions proposées afin de donner des pistes de réflexion, des stratégies, des outils dans le but de faire avancer l'UNESCO dans sa réflexion :

- « Aborder la question de la décentralisation des pouvoirs vers les autorités locales » (Ibid, « Réflexions sur le devenir des villes et PUH », p14)
- « Imaginer comment travailler avec les populations » (Ibid, « Réflexions sur le devenir des villes et PUH », p14)
- « Renforcer le dialogue avec les acteurs privés » (Ibid, « Réflexions sur le devenir des villes et

⁵⁴ Voir le compte rendu de la réunion sur "Annexe 21" ou sur le lien internet : http://openarchive.icomos.org/704/1/HUL_declaration-icomos-france0708.pdf

PUH », p14)

« Il nous paraît nécessaire de recourir à des équipes pluridisciplinaires (paysagistes, ethnologues, urbanistes, etc.) pour rassembler les connaissances. »

Ces stratégies impliquent de nombreux acteurs, l'idée de participation et de concertation du public est donc bien présente et amplifiée.

De plus, l'utilisation d'outils comme la « zone tampon » ayant pour rôle la préservation du bien, et la « cartographie SIG » afin d'établir une base de connaissance du territoire étudié, ne sont pas mentionnées lors du Mémorandum de Vienne. Cependant, ce sont des notions qui ont disparu dans la Recommandation PUH.

En ce qui concerne les processus mondiaux, les facteurs environnementaux, et les préoccupations pour la conservation urbaine, ils sont clairement identifiés et énoncés à plusieurs reprises lors de la réunion: « La pression foncière, le tourisme et les processus de mondialisation de l'économie, les questions environnementales comme le changement climatique notamment, « sont tous porteurs de nouveaux problèmes s'agissant de la conservation et de la gestion du patrimoine urbain ». Ces derniers n'étaient pas pris en compte lors du mémorandum de Vienne, à ce stade le contexte était clairement identifié.

Quant à la question de la prise en compte du patrimoine à l'échelle des territoires, il existe un changement d'échelle : « *Aujourd'hui la compréhension de la ville et sa gestion impose un changement d'échelle. Les processus d'urbanisation ont évolué et un centre ou quartier historique ne peut plus être appréhendé comme un objet fixe, traité isolément* ». (Ibid, « Note de présentation et questions pour les ateliers », p9)

Il apparaît la notion de « structure paysagère » qui « résulte de l'interaction entre un système biophysique (géologie, écologie) et un système social (l'ensemble des activités sociales économiques et politiques) avec son évolution dans le temps ».

Lors de ce rassemblement à Bordeaux, une nouvelle approche a été prise en compte, celle de « l'acceptation du changement ». « Le concept de PUH contribue à lier les éléments du patrimoine matériel et immatériel, à évaluer et comprendre la ville comme un processus non comme un objet. En clair, il implique l'acceptation du changement. » La dimension immatérielle est clairement acceptée.

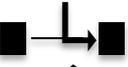
Pour finir, une autre idée importante de ce séminaire est que le politique a un rôle de premier plan à jouer dans l'évolution des PUH et qu'il est primordial pour lui « *de disposer d'une maîtrise d'ouvrage urbaine forte* » afin de faire face aux nombreuses pressions que peuvent subir ces

paysages. Il est recommandé « de garder la maîtrise publique du territoire: maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre ». (Ibid, « Réflexions sur le devenir des villes et PUH », p14)

Cependant, il est nécessaire de noter que l'idée d'étendre ce concept au-delà des villes du patrimoine mondial n'est pas présente: « C'est bien l'idée d'une conservation dynamique du patrimoine matériel et immatériel qui devrait inspirer une démarche d'inscription au patrimoine mondial d'un PUH » (Ibid, « Synthèse des débats » p57). Malgré la volonté de Francesco Bandarin exprimée lors de la réunion d'expert à Saint-Petersbourg, d'étendre le concept des PUH à toutes les villes historique, ceci illustre que dans la vision des experts, les PUH est une notion ne concernant encore que les villes du patrimoine mondial.

Tableau 8 : Tableau récapitulatif de la réunion ICOMOS à Bordeaux (8 et 9 juin 2009)

|  |  |  |
|---|---|--|
| Des facteurs, défis, processus mondiaux, menaces identifiés servant de contexte et de justification | De nouveaux outils proposés : – « Cartographie SIG » – « Zone tampon » | Concertation et participation des acteurs et des populations au sens large |
| Prise en compte de la dimension immatérielle | Apparition de la notion de « structure paysagère » pour les PUH | Volonté d'étendre les caractéristiques et le territoire pris en compte pour la gestion des PUH |
| | « L'acceptation du changement » est présentée comme un point essentiel du changement d'échelle des PUH | |
| | Les participants insistent sur le fait qu'une maîtrise d'ouvrage forte soit nécessaire pour gérer les PUH | |

-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne et retrouvé dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémorandum de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Eléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

j) Zanzibar, République Unie de Tanzanie, du 30 Novembre au 3 décembre 2009⁵⁵

Cette réunion a rassemblé 40 experts de 10 pays et a rappelé l'état du débat en cours sur les PUH (PUH), notamment en ce qui concerne le changement de modèle dans la conservation du patrimoine urbain et l'élargissement du champ tentant d'intégrer des réponses culturelles dans la relation entre les gens et leur environnement et l'évolution vers une approche culturaliste durable à long terme. Elle rappelle également les consultations régionales sur le sujet des précédentes réunions régionales.

En particulier, les participants ont expliqué qu'il fallait élaborer des approches cohérentes au sujet de la documentation et de l'intégration de l'urbanisme, de la pratique du développement et des systèmes de gestion du patrimoine afin de permettre un dialogue et un débat interculturels; car même s'il existe des valeurs universelles génériques des villes et que les défis de gestion sont en grande partie les mêmes, les conditions socio-économiques et les politiques diffèrent selon les régions et les pays.

Ils ont aussi recommandé d'identifier les forces motrices historiques des villes, villages, bourgs en anticipant leur évolution, améliorant leur connectivité et de considérer le patrimoine comme une ressource socio-économique et environnementale.

Puis ils ont préconisé d'améliorer la transmission du savoir local et la restauration écologiquement saine en mettant l'accent sur la continuité des liens entre les générations, la participation citoyenne dans la planification et la gestion urbaine, le développement de l'assistance technique dans des domaines tels que les techniques de construction, l'utilisation des terres.

Enfin, ils ont mis en exergue le fait que tous les pays devraient s'appuyer en aménagement sur des diagnostics détaillés, en particulier de la morphologie sociale et physique de la ville, de ses composantes culturelles, spirituelles et économiques.

Lors de cette réunion, les participants encouragent les pays africains d'intégrer le concept de PUH dans la planification à toutes les échelles; national, régional, local: « (...) *l'intégration du concept de paysages urbains dans leur planification nationale, régionale et locale, dans la planification environnementale et les études d'impacts, dans la gestion de l'eau et des terres (...)* ». (UNESCO, *Zanzibar Recommendation on the Application of the Concept of the Historic Landscape in the African Context*, «Conclusions and Recommendations », p2)

Concernant la mise en place des PUH en Afrique, les participants ont mis en avant une série de stratégie, défis, outils prenant en compte l'approche du développement durable et celle des valeurs immatérielles comme une « *planification intégrée avec un fort accent mis sur le développement local durable* », des « *stratégies de développement urbaines basées sur les valeurs culturelles* » ou encore une « *responsabilisation et un renforcement des communautés et des collectivités locales* ». (Ibid, « Challenges, opportunities and tools », p3)

⁵⁵ Voir le compte rendu de réunion sur "Annexe 22" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-666-1.pdf>

En conclusion de ce regroupement, les participants ont recommandé de développer « un plan d'action » pour les villes du continent africain afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de conservation urbaine.

Tableau 9 : Tableau récapitulatif de la réunion à Zanzibar, décembre 2009

|  |  |  |
|--|---|---|
| Intégration du concept des PUH dans la planification à toutes les échelles : nationale, régionale, locale | Néant | Participation citoyenne dans la planification et la gestion urbaine |
| Intégration de la dimension immatérielle | | |
| Proposition de mise en place de plans d'action pour encourager les bonnes pratiques de conservation urbaine | | |
| Nécessité de s'appuyer sur des diagnostics détaillés concernant la morphologie sociale et physique des villes | | |

-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne et retrouvés dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

k) Rio de Janeiro, Brésil, du 7 au 11 décembre 2009⁵⁶

Cette réunion a été organisée suite à la 33^{ème} session du CPM (Séville, 2009) qui avait souhaité se voir organiser une réunion d'experts sur l'inclusion du PUH dans les sections appropriées du texte des Orientations. Pour rappel, le texte des Orientations intitulé « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » est le document élaboré par le CPM et qui comprend l'ensemble des critères précis pour l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial et pour l'assistance internationale fournie au titre du Fonds du patrimoine mondial. L'objectif recherché en proposant une modification des Orientations était de « *doter le Comité des instruments utiles pour relever pleinement quelques-uns des défis auxquels sont confrontées les villes* ».

⁵⁶ Voir le compte rendu de réunion sur "Annexe 23" ou sur le lien internet : <http://whc.unesco.org/archive/2010/whc10-34com-7.1f.pdf>

historiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial et de mettre en cohérence le travail accompli dans le cadre de la préparation de la Recommandation de l'UNESCO en matière de patrimoine urbain ». (UNESCO, Réunion d'expert PUH Rio, « Antécédents », p1)

Cette réunion a notamment abouti à la proposition d'un texte qui prévoit l'inclusion possible de l'approche PUH dans les sections appropriées du texte des Orientations permettant de guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les nouveaux amendements proposés suite à cette réunion concernent en particulier les paragraphes 110, 111,112, et 119 des Orientations (projet de décision WHC-10/34.COM/13, p24-25) qui traitent de la protection, la gestion et de l'inscription des villes et des centres-ville historiques sur la Liste du Patrimoine mondial.

La réunion a aussi abouti à la proposition d'une série de Recommandations générales afférentes aux processus de révision future du texte des Orientations ne portant pas exclusivement sur le PUH :

- Concernant la protection et la gestion des biens urbains, les experts se sont mis d'accord pour dire qu'il était nécessaire de prendre en compte « *les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels de durabilité dans la gestion de l'évolution et des mutations, de manière à assurer la continuité de la valeur universelle exceptionnelle du bien et sa sauvegarde pour les générations futures* ». (Ibid, « Cadre de référence », p.2)
- Ils ont aussi appuyé le fait que pour les biens situés sur des territoires urbains ou dont les composants incluent des ensembles urbains, il est important d'avoir une « **approche intégrée de la planification et de la gestion** » (Ibid, « Cadre de référence », p.2)
- Ils ont reconnu que l'approche PUH devrait entraîner la mise en oeuvre de politiques et de stratégies de **développement durable**, et ce en étroite concertation avec les communautés locales.
- Ils ont dit que les **PUH et les paysages culturels devraient être davantage liés** et qu'il fallait notamment enrichir la définition de paysage culturel et y inclure la notion de territoires urbains en tant que « *formes intensives de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel* » (Ibid, « Cadre de référence », p.2)
- Ils ont aussi recommandé le remplacement des termes 'villes et centre-ville historiques' par 'zones et ensembles urbains' disant qu'ils sont plus généraux et qu'ils correspondent mieux aux termes employés par les autres agences des Nations Unis travaillant sur des problématiques urbaines, comme l'ONU-Habitat.
- Enfin, ils ont noté qu'il était nécessaire pour les Etats parties qui souhaiteraient inscrire une nouvelle zone ou établissement urbain sur la Liste du patrimoine mondial qu'ils tiennent à la fois compte des aspects physiques du bâti et des espaces, mais aussi du patrimoine immatériel associé (valeurs, relations, rituels, pratiques de construction, système de savoir-faire local, etc.)

- En guise de Recommandation plus générale, dans le cadre des processus de révision future, les participants ont d'une part suggéré qu'il faudrait inclure dans les plans de gestion des biens du patrimoine mondial l'adaptation de la Recommandation PUH avec les stratégies liées au changement climatique et aux risques. D'autre part, ils ont proposé que le CPM élabore en partenariat avec les organisations consultatives, un manuel sur l'application de l'approche PUH.

Tableau 10 : Analyse comparative de la réunion à Rio, Brésil Décembre 2009

|  |  |  |
|---|--|--|
| Intégration des aspects immatériels de la culture urbaine (valeurs, relations, rituels, pratiques de construction, système de savoir-faire local,...) | Proposition de mise en place d'un « manuel d'application » pour le concept des PUH | Mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement durable |
| Etablir une « approche intégrée de la planification et de la gestion » | | Volonté d'étendre les caractéristiques et le territoire pris en compte pour la gestion des PUH |

-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne et retrouvés dans la Recommandation
-  Apports par rapport au Mémoire de Vienne, non repris dans la Recommandation
-  Éléments amplifiés au cours du processus d'élaboration

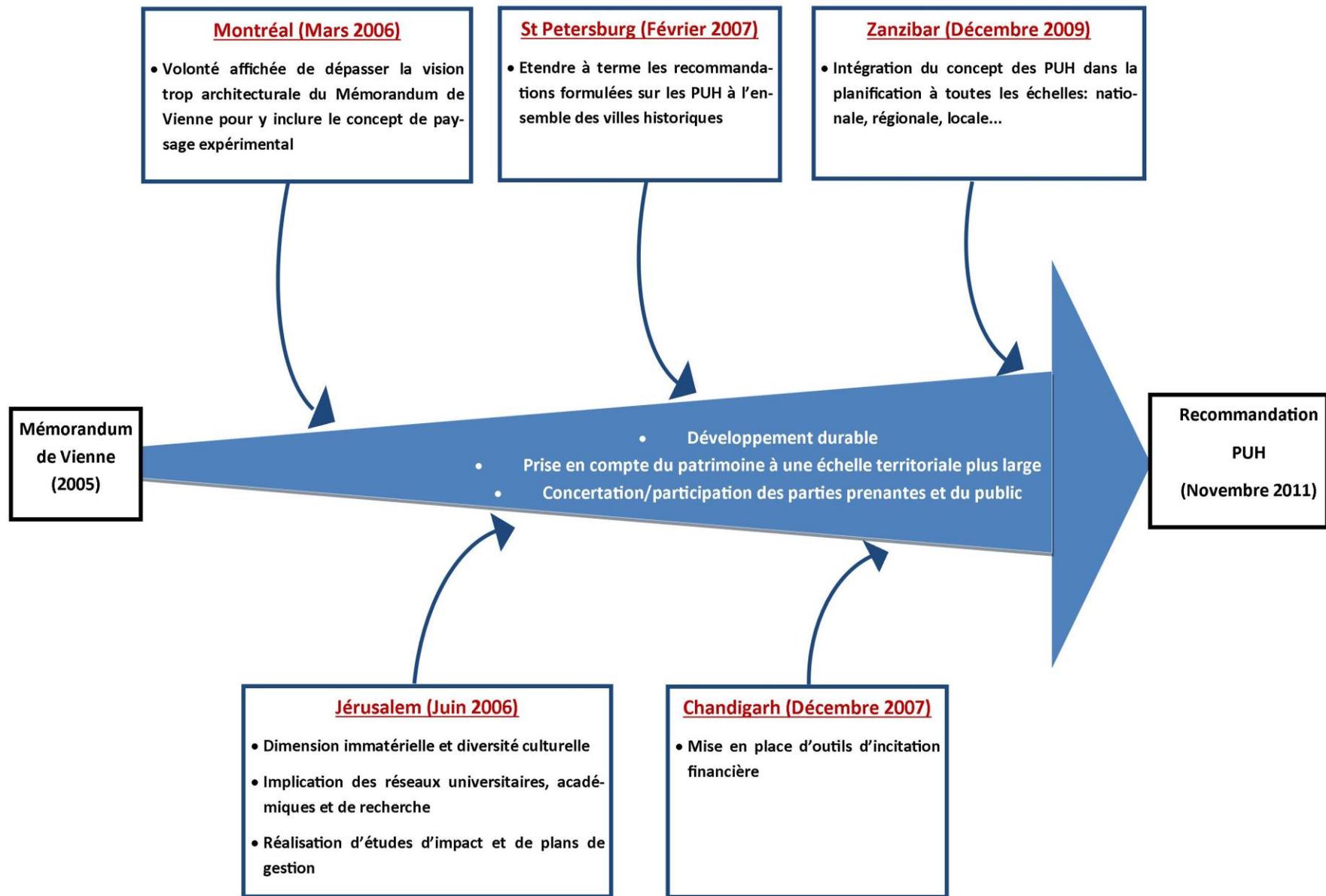


Figure 10 : Chronologie récapitulative de l'influence des experts sur l'évolution du contenu de la Recommandation PUH (Réalisation: IBANEZ Romain, MERLOT Thomas, ROUX Alexandre)

